

## AVIS DE RADIATION

PRENEZ AVIS que, par décision rendue le 5 octobre 2023 en vertu de l'article 51 du Code des professions, le Comité exécutif de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a ordonné la **radiation** du Tableau de l'Ordre de **Mme Nathalie Tessier** (no. de membre : **90-036**), ayant son domicile professionnel à Gatineau. Cette décision découle du refus de Mme Tessier de se soumettre à l'examen médical ordonné par le Comité exécutif de l'Ordre le 20 juin 2023, en vertu de l'article 48 du Code des professions.

La décision du Comité exécutif étant exécutoire à compter de sa signification, **Mme Nathalie Tessier (no. 90-036) est donc radiée du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec à compter du 11 octobre 2023**, date de la signification de la décision du Comité exécutif.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions.

Montréal, le 11 octobre 2023

Nicole Charpentier, directrice générale par intérim - secrétaire générale